

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140717-2014\_B300-DE  
Date de télétransmission : 23/07/2014  
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B300**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville/Cohésion sociale - Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - "CPA/SPLA": agrément d'acquéreur pour les parcelles BV 147 et BV 146**

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(s) avec pouvoir :**

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

**Excusé(s) :**

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

**Madame le Président** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_2\_01**

**BUREAU DU 17 JUILLET 2014**

Rapporteur : Sophie JOISSAINS

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Politique de la ville / Cohésion sociale**

**Objet : Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - « CPA / SPLA » : agrément d'acquéreur pour les parcelles BV 147 et BV 146**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, la SPLA a saisi la communauté en vue de l'agrément d'acquéreur pour la cession gratuite des parcelles BV 147 partie A et BV 146 au profit de la commune de Pertuis et pour la parcelle BV 147 partie B au profit de Monsieur et Madame HILLE pour l'usage du passage public piéton.

**Exposé des motifs :**

Par délibération n°2010\_A194 en date du 10 décembre 2010, le Conseil de communauté a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence Politique de la ville, la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis et confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

**L'article 24-V.** de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis et portant sur les modalités de cession, précise que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des opérateurs attributaires proposés, ainsi que le programme, le prix et les modalités de paiement.

A ce titre donc, la SPLA Pays d'Aix Territoires a saisi la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, en vue de l'agrément d'acquéreur pour les parcelles BV 147 partie A et BV 146 au profit de la commune de Pertuis et pour la parcelle BV 147 partie B au profit de Monsieur et Madame HILLE.

Le projet consiste en la démolition de deux remises en ruines subsistant sur les parcelles BV 146 et BV 147 appartenant à la S.P.L.A. "PAYS D'AIX Territoires" et ce, afin de libérer un espace de communication à aménager entre l'Impasse de l'Ange au Sud et la rue Galante au Nord.

Il est précisé que la parcelle BV 147 est divisée en deux unités suite à un document d'arpentage établi par un géomètre après travaux de démolition.

Il est prévu au bilan financier de la concession que ces parcelles soient cédées à titre gratuit à :

1/ la ville de Pertuis pour l'usage du passage public piétons :

- parcelle BV 146 d'une surface de 39 m<sup>2</sup> au sol,
- parcelle BV 147 partie A, d'une surface de 17 m<sup>2</sup> au sol,

2/ Monsieur et Madame HILLE, propriétaires occupants de l'immeuble mitoyen sis, 45 rue Galante (BV 148) 84 120 PERTUIS, la parcelle BV 147 partie B, d'une surface de 3 m<sup>2</sup> au sol, constituée d'un coffre maçonné qui abrite l'unité extérieure du climatiseur leur appartenant.

En conséquence, Il est donc proposé d'agréer en qualité d'acquéreurs, la Commune de PERTUIS, représentée par son Maire, Monsieur Roger PELLENC et Stéphane et Marjorie HILLE.

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2003-A055 du Conseil communautaire du 28 mars 2003 déclarant le principe de l'intérêt communautaire pour les actions habitat de la politique de la ville sur son territoire

VU la délibération n°2007\_A252 du Conseil communautaire du 20 juin 2007 déclarant d'intérêt communautaire les objectifs habitat du contrat urbain de cohésion sociale de Pertuis

VU la délibération n°2010\_A194 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010 déclarant d'intérêt communautaire la convention de concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis (2011-2014)

VU la délibération n°2011\_B056 du Bureau communautaire du 8 mars 2011 adoptant l'avenant n°1 à la concession et le principe de la participation en nature par apport du stock foncier à l'opération centre ancien de Pertuis

Vu la délibération n°2011\_B132 du 1<sup>er</sup> avril 2011 actant le transfert du stock foncier de la précédente opération au profit de la nouvelle concession

Vu la délibération n° 2013\_A284 du conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant l'avenant n°2 à la concession apportant des modifications au programme, au périmètre et à la durée de l'opération

Vu la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, relative aux délégations d'attributions du Conseil au Bureau de Communauté, notamment celle de procéder aux acquisitions et cessions foncières

Vu l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 25 juin 2014

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, vous voudrez bien, mes chers collègues :

- **DIRE** que l'agrément d'acquéreurs pour la cession gratuite des parcelles BV 147 partie A et BV 146 s'effectue au profit de la commune de Pertuis et pour la parcelle BV 147 partie B au profit de Monsieur et Madame HILLE,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville/Cohésion sociale - Concession d'aménagement pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis - "CPA/SPLA": agrément d'acquéreur pour les parcelles BV 147 et BV 146**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**22 JUL. 2014**